

LES IDEES DU P. CHAMPAGNAT SUR LA FORMATION DES FRERES

Son opposition à un projet de pensionnat-noviciat à St Didier-sur-Chalaronne en 1839

Fr. André Lanfrey – Janvier 2024

Au cours de mes recherches j'avais été intrigué par un débat entre les supérieurs des Frères Maristes à propos des pensionnats. En 1852 le F. François, supérieur général, se déclare peu disposé à suivre les conseils du curé de Neuville-sur-Saône, au nord de Lyon qui encourage un projet d'achat de terrain pour y installer le petit pensionnat créé près de l'école communale tenue par les Frères (Annales des maisons, 1852).

« [76] nous tenons aujourd'hui, moins que jamais, à avoir des pensionnats. Plus nous allons, plus nous voyons que le meilleur pour nos Frères est de n'avoir que de simples écoles et de pouvoir ensuite vaquer tranquillement à leurs exercices de piété et vivre dans le recueillement et dans l'exacte observance de leurs Règles. Je dois vous avouer, M. le Curé, que [c'est] cette considération qui nous fait le plus balancer dans le projet d'acquisition dont on nous parle. Etc. »

Cette argumentation était conforme à l'esprit du F. François, très imbu d'une conception semi-monastique de la congrégation. Mais elle me paraissait très décalée par rapport à la réalité puisque, dans bien des écoles, y compris Neuville, existaient des caméristats¹ et de petits pensionnats.

Et le F. Avit y joint un commentaire personnel qui semble établir un relatif désaccord entre supérieurs :

« [77] La pensée qu'exprimait le C. Frère était parfaitement partagée par le C.F. Jean-Baptiste qui avait fermé le pensionnat de Saint-Paul, qui ferma bientôt celui de N.-D. de La Blachère² et qui n'en acceptait aucun nouveau.

[78] Le C.F. Louis-Marie partageait moins cette idée. Il paraissait même tenir aux pensionnats bien organisés, ayant un personnel suffisant et qui pourraient créer des ressources financières à l'Institut. »

Le F. Avit exagère peut-être l'opposition du F. Jean-Baptiste aux pensionnats car les deux cas qu'il nous cite concernent en fait des pensionnats-écoles normales gênant le recrutement des novices. Mais il est vrai que dans les provinces du Midi qui sont sous sa coupe, les pensionnats seront très rares. Il y est pour quelque chose car pour lui les pensionnats, improvisés dans les petites écoles pour créer des ressources, sont des « crève-frères »³. Mais il existe certainement d'autres raisons à cette quasi-absence des internats. Quoiqu'il en soit, le pensionnat de Neuville deviendra l'un des plus grands de l'institut en France et le F. Louis-Marie en créera encore d'autres. Mais il envisage le pensionnat comme un type d'établissement spécialisé qui ne ressemble ni à une école normale ni à un externat primaire avec pensionnat annexe.

En fait, vers 1850 la confusion entre pensionnat, collège, école normale voire école primaire tend à se réduire du fait que s'instaure une meilleure spécialisation éducative. Les F. François et Jean-Baptiste condamnent le pensionnat du passé, tandis que le F. Louis-Marie envisage les pensionnats du futur.

Bien sûr, il sera difficile de réaliser pleinement un tel programme, mais nous allons voir que, sur les pensionnats, la pensée et l'action des supérieurs rejoignent celles du P. Champagnat : ils doivent être le plus possible distingués des externats et des noviciats.

¹ Il s'agit d'internats recevant les élèves venus de loin, durant la semaine. Ils fonctionnent surtout l'hiver.

² En Ardèche.

³ C'est-à-dire des tâches épuisantes.

Le P. Champagnat, Mgr. Devie évêque de Belley et le pensionnat de St Didier-sur-Chalaronne

En étudiant dans ses grandes lignes l'histoire de l'instauration systématique des noviciats et des écoles normales au début du XIX^e siècle (voir l'article précédent) je me suis aperçu que le P. Champagnat lui-même avait abordé la question des pensionnats mais sous l'angle particulier des rapports entre pensionnat et école normale. C'est dans sa lettre n° 305 qu'il développe sa propre pensée sur la formation des Frères Maristes en même temps qu'il en dresse un historique succinct.

La lettre est à situer dans l'ambiance suivante : depuis 1836 les Frères Maristes tiennent avec succès l'externat de St Didier-sur-Chalaronne. Mgr. Devie, évêque de Belley, vient d'y faire construire un pensionnat et veut que l'établissement serve également de noviciat. Dans une lettre du 3 décembre 1839, six mois avant sa mort, le P. Champagnat, opposé à ce projet, tente de le convaincre d'y renoncer au nom de ses expériences passées qui lui donnent l'occasion d'exposer l'histoire de la formation dans l'institut depuis l'origine.

« Monseigneur,

[1] J'ai beaucoup regretté de ne pouvoir, à l'époque de la retraite, me procurer la faveur de vous présenter mes respectueux hommages et de vous communiquer de vive voix mes observations sur le noviciat de St. Didier.

[2] Conformément au désir que V(otre) G(randeur) m'en avait manifesté, soit par M. le supérieur⁴, soit dans les différents rapports que j'ai eus avec elle, j'ai augmenté le personnel de St. Didier afin que le frère Directeur pût se donner plus spécialement au soin des novices⁵. Il m'a écrit qu'il en a reçu quelques-uns et je l'ai appris avec bien du plaisir, mais je crains beaucoup que l'affaire du noviciat ne puisse marcher solidement avec le train des classes et du pensionnat.

Nous avons reconnu par expérience qu'on ne peut allier dans la même maison ces oeuvres différentes. Nous nous étions mis, dans le principe, sur le pied de recevoir à l'Hermitage quelques enfants externes et quelques pensionnaires. Nous nous sommes vus contraints d'y renoncer, vu qu'ils entraînent la perte d'un bon nombre de novices et qu'ils causaient à tous un dommage évident. Nous avons même été obligés de séparer entièrement les postulants des Frères. Ce n'est que par ce moyen que nous avons pu mettre l'ordre dans notre maison et conserver nos sujets.

[3] Un excellent ecclésiastique du diocèse de Grenoble, ayant commencé un établissement à la Côte-St.-André tout-à-fait sur le même pied que celui de St. Didier, voulut aussi y joindre un noviciat. Nous avons cédé à ses instances, mais il fut le premier à reconnaître par expérience que la chose ne pouvait aller et il nous écrivit qu'il se bornerait à préparer des sujets pour la société, à condition que nous en fournissions au diocèse à proportion de ceux que nous en recevions.

[4] Monseigneur, ce n'est pas que nous vous refusions à commencer le noviciat que V(otre) G(randeur) désire, cependant après avoir bien réfléchi et bien examiné, nous ne croyons pas qu'il réussira sur le pied où se trouve cet établissement. Nous laisserons (l'essaierons) toutefois si V(otre) G(randeur) persévère dans les mêmes dispositions, mais il serait fâcheux d'être obligé ensuite à voir cette oeuvre tomber ou au moins bien languir.

[5] Ne serait-il pas mieux de mettre provisoirement l'établissement de St. Didier sur un pied semblable à celui que nous avons à la Côte St. André jusqu'à ce qu'il soit possible de trouver un local convenable et uniquement destiné au noviciat, tel, à peu près, que celui qui nous est donné à Vauban par M(onsei)g(neu)r l'évêque d'Autun? Je craindrais d'exposer tout-à-fait la vocation

⁴ Le P. Colin.

⁵ Le mot « novices » est certainement à prendre dans le sens général de jeune en formation. Plus ou moins un pré-noviciat.

de nos postulants en les détachant de l'Hermitage pour les envoyer à St. Didier. D'ailleurs il faudrait pour cela une acquisition ou une transposition de mobilier qui serait bien coûteuse et que nos ressources ne nous permettent pas actuellement, attendu que nos dépenses ont presque doublé cette année.

[6] Je vous prie, Monseigneur, de vouloir bien examiner mes raisons. Je les soumetts entièrement à la disposition de votre Grandeur. La société de Marie vous a trop d'obligations pour que nous ne soyons pas disposés à tout entreprendre et à tout hasarder pour prouver avec quel respect, quelle reconnaissance et quel dévouement j'ai l'honneur d'être, etc...

CHAMPAGNAT

Nous voyons donc s'opposer deux conceptions de la formation des Frères. En bon administrateur Mgr. Devie veut faire rendre à une œuvre qu'il a créée le maximum de services. Il ne voit donc pas d'inconvénient à joindre ensemble un externat, un pensionnat, et même un noviciat destiné à fournir des frères instituteurs à son diocèse. D'après la lettre, l'évêque a demandé au P. Champagnat de renvoyer de l'Hermitage à St Didier les postulants issus de son diocèse pour qu'ils constituent le noyau de ce noviciat. Ainsi le diocèse de Belley aurait son séminaire de maîtres d'école comme il dispose de petits séminaires. Dans son esprit, la distinction entre collège, école normale et noviciat est faible. Tout au plus le pensionnat pourrait compter une section spéciale de formation des maîtres.

Ce n'est pas ainsi que le P. Champagnat conçoit un noviciat. Si une classe normale semble établie à St Didier sous l'autorité du F. directeur, ce n'est qu'une concession à la volonté de Mgr. Devie. Comme il n'y a pas de maître des novices, c'est le signe qu'il s'agit d'un pré-noviciat comme le pensionnat de La Côte-Saint-André. Et il justifie son option par l'expérience, décrivant, de manière très schématique, mais fort instructive pour nous, l'histoire de la formation des Frères Maristes de 1817 à 1839 :

« Nous nous étions mis, dans le principe, sur le pied de recevoir à l'Hermitage quelques enfants externes et quelques pensionnaires. Nous nous sommes vus contraints d'y renoncer, vu qu'ils entraînent la perte d'un bon nombre de novices et qu'ils causaient à tous un dommage évident. Nous avons même été obligés de séparer entièrement les postulants des Frères. Ce n'est que par ce moyen que nous avons pu mettre l'ordre dans notre maison et conserver nos sujets. »

Par formation « dans le principe » il faut entendre celle du temps de La Valla. Mais comme cette précision de lieu est sans intérêt pour son correspondant, il simplifie, rappelant que la communauté des années 1817-24 recevait non seulement des novices mais aussi des pensionnaires et des externes, ce que confirment les registres d'entrée de La Valla ainsi que maints passages de la Vie du Fondateur. Elle reçoit même des bandes de vagabonds.

C'est donc une œuvre composite. Et le début du chapitre 11 de la Vie (p. 115) expose les hésitations de l'opinion sur La Valla : s'agit-il de fonder un collège, des Frères paysans, des ermites... Comme il est aussi question de « frères instituteurs » cette œuvre peut passer pour une école normale fournissant des instituteurs aux curés ou aux maires qui veulent de bons maîtres d'école. Et il leur importe peu de savoir si leur lieu de formation a le titre de noviciat ou d'école normale. Néanmoins ils veulent que les maîtres de leur paroisse dépendent entièrement d'eux. Le curé Alliot, à Marlhes, considère que les Frères sont les siens et que M. Champagnat n'est que leur formateur⁶. M. Courbon, vicaire général, dans une entrevue rapportée au même chapitre, encourage le P. Champagnat en lui disant simplement : « c'est une bonne chose de former de bons instituteurs » (p. 117). Voyons aussi la conversation rapportée par le F. J.B. entre M. Colomb de Gaste, maire de St Sauveur-en-Rue, et M. Alliot curé de Marlhes (Vie Ch. 8 p. 88) :

- « Qu'est-ce que ces maîtres d'école que vous avez ? [...] où les avez-vous pris ?

⁶ Le F. J.B. rappelle que c'est chez les FEC qu'il envoie des postulants (Vie Ch. 8 p. 90).

- « C'est une espèce de frères [...] que l'abbé Champagnat a formés ⁷ »...

D'ailleurs le F. J.B. nous dit que le succès de l'école n'était pas perçu comme « un effet de l'esprit de la congrégation » mais « comme une chose personnelle à l'individu qui dirigeait l'école ».

Le P. Champagnat est donc perçu comme un simple formateur de maîtres d'école et La Valla comme une école normale.

Un noviciat congréganiste perturbant pour le clergé et les notables

Néanmoins, ni Champagnat ni ses frères ne conçoivent La Valla comme un simple lieu de formation d'instituteurs. La conversation entre M. Alliot, qui considère le F. Louis comme son instituteur alors que ce dernier déclare vouloir obéir à son supérieur, est très significative à ce sujet. L'inspecteur Guillard constate lui aussi en 1822 que les Frères imitent un peu les Lassalliens et appellent Champagnat leur supérieur général (OM1/ doc. 75). Et, dans sa visite à La Valla il rapporte que le curé Rebod accuse Champagnat de vouloir créer une congrégation. Ce dernier, ne nie pas le fait, même s'il précise que son œuvre n'en est qu'à ses débuts, ce qui est à la fois vrai et faux. D'ailleurs l'inspecteur ne s'y trompe pas : c'est une congrégation enseignante en germe.

Il est donc clair qu'en 1822, au moment où arrivent les jeunes gens de la Haute-Loire, la communauté de Lavalla a déjà pris deux traits fondamentaux : elle s'inspire des FEC dans ses pratiques pédagogiques et fonctionne comme une congrégation puisque le supérieur garde son autorité après le placement dans les paroisses. Mais cette autorité est fragile : au Bessat le F. Laurent est plutôt indépendant ; et le F. Jean-Marie Granjon partira de Bourg-Argental pour se rendre à la trappe d'Aiguebelle sans demander aucune autorisation. Et puis, la relation de l'œuvre de Champagnat aux Lassalliens est ambiguë : c'est leur méthode qu'il imite mais pas leur habit.

En somme les Frères Maristes, comme d'autres congrégations de Frères, se définissent par l'adhésion à la méthode simultanée nommée aussi « méthode des Frères ». Mais spirituellement ils s'inspirent plutôt du projet mariste (habit bleu) et sans doute, sous la direction du F. J.M. Granjon de l'austérité de la Trappe⁸. L'arrivée des postulants de la Haute-Loire en mars 1822, juste avant la visite de l'inspecteur Guillard, est le signe que l'œuvre de Champagnat est considérée, et même se présente, comme un lieu de formation à la méthode des FEC.

D'ailleurs, les noviciats et les écoles des FEC sont aussi des cours normaux. Le sieur Brole que les Petits Frères de Marie ont supplanté à Bourg-Argental est envoyé par l'inspecteur Guillard à Condrieux ou à Annonay pour « apprendre la méthode des frères (OM1/75) ». Même le noviciat de Lyon initie des laïcs à la méthode simultanée. Il y a interpénétration entre noviciat et école normale, la méthode simultanée étant le dénominateur commun des deux. En outre, l'admission des postulants de la Haute-Loire est l'occasion pour Champagnat d'infléchir son œuvre dans un sens moins austère et plus proche de celui d'un centre de formation pour de futurs enseignants, qui trouvera son plein développement à L'Hermitage.

En schématisant je dirais que les Frères de Champagnat ont vécu selon trois modes : de 1817 à 1819 ils ne sont pas à proprement parler des enseignants mais des catéchistes paroissiaux dynamiques. Le F. Laurent au Bessat en est un exemple un peu tardif. A partir de 1819 la communauté se structure fortement : les frères devenus enseignants s'initient à la méthode simultanée, se constituent en association mariste au genre de vie inspiré aussi de la Trappe. C'est le temps du F. Jean-Marie Granjon. A partir de 1822 l'arrivée de postulants extérieurs détermine un genre de vie plus modéré et plus mariste, donc plus attirant : plus proche sans doute d'un noviciat de Lassalliens que d'un monastère. C'est le temps du F. Louis⁹, qui permettra un meilleur recrutement et l'établissement d'une vaste maison à L'Hermitage.

⁷ De même, le mémoire Bourdin (OM2/doc. 754) relate : « Mr Collon de Caste (sic) de St Sauveur vient trouver le P. Champagnat... donnez-moi deux sujets comme ceux du curé de Marlhès, le curé [...] les demande : en fabrique-t-il toujours ?

⁸ Les Trappistes, qui ont résisté vaillamment à la révolution et à Napoléon jouissent alors d'un immense prestige. Et par l'austérité extrême de leur genre de vie ils attirent les esprits exaltés.

⁹ Qui avait d'abord pensé à entrer chez les Lassalliens.

La vision réservée de Champagnat sur le temps de La Valla

De cette époque que j'ai dessinée à grands traits, que la tradition des Frères considère comme fervente et quasi idéale, Champagnat donne une image plus ambiguë. Pour lui l'association pensionnat-noviciat-externat présentait de graves inconvénients pour la communauté et en particulier pour le noviciat. Il n'est pas difficile de comprendre ce que recouvre exactement ce « dommage évident ». Des problèmes de mœurs parfois, comme celui évoqué dans la Vie au moment de la construction de L'Hermitage ; mais plus généralement la promiscuité entre frères, postulants, novices, pensionnaires, externes, jeunes vagabonds, qui occasionnait la tentation, pour des novices et même des frères, de retourner en arrière, sans compter la quasi-impossibilité d'y d'imposer un style de vie très ordonné.

C'était donc pour Champagnat une œuvre composite et perçue comme telle par l'opinion, qui se demandait quelle en était la finalité¹⁰. Quoique la Vie du Fondateur par le F. Jean-Baptiste ait tendance à idéaliser les premières années, pour peu que l'on lise entre les lignes, son analyse n'est pas si différente de l'évocation succincte du Fondateur dans la lettre de 1839.

Les témoignages de son procès de canonisation¹¹.

Un certain nombre de témoins justifient en partie les réserves de M. Champagnat. Ainsi Marie-Françoise Baché (Document Carazo, témoin n° 30 p. 190) signale que plusieurs fois sa mère « dépouilla de leur vermine des enfants pauvres qu'il recueillait, qu'il instruisait et dont quelques-uns sont devenus des frères ». Jean-Marie Boiron, curé (Témoin n° 54 p. 210) évoque « Les humiliations qu'il eut à subir dans la personne de ses premiers novices, éléments grossiers et incultes ». Mais le témoignage le plus intéressant est celui de Joseph Violet le 19 septembre 1888 :

« Note sur M. Champagnat, donnée par M. Joseph Violet, de Doizieux, né le 24 avril 1807 : Je suis heureux de donner ces quelques renseignements pour servir la Cause de Monsieur Champagnat. Je suis né à Malval. Ma mère, devenue veuve, me plaça comme pensionnaire à Lavalla, sur la fin de 1819. J'y suis resté deux ans entiers, sous la direction des FF. Etienne (Roumesy) et François (Gabriel Rivat), le premier était directeur et le second était mon professeur, car j'étais très en retard. Nous étions, à cette époque, deux internes qui couchions au milieu des Frères.

[...]

Pendant que j'étais dans la maison, il arriva une bande de 10 jeunes gens. Devant la maigre chère (nourriture) que nous avions, ils filèrent dès le lendemain, moins deux, dont l'un était boiteux, qui tinrent bon. Notre ordinaire était une soupe, assez abondante, et une petite portion de fricassée, avec du pain mal cuit ; pour boisson, nous avions de l'eau. A 4 heures du matin, M. Champagnat criait de sa chambre : 'Benedicamus Domino', on répondait : 'Deo gratias', puis on se rendait, le plus promptement possible, pour la prière. Entre 6 et 7 heures, nous assistions à sa Messe qu'il disait avec une grande dévotion. »

L'Hermitage en continuité partielle avec La Valla

En critiquant la phase de La Valla le P. Champagnat fait implicitement l'éloge de L'Hermitage, maison spacieuse et strictement conventuelle, sans pensionnaires ni élèves externes. Cependant, la séparation des postulants évoquée par la lettre est une allusion à l'installation des plus jeunes aspirants à La Grange Payre, domaine légué au P. Champagnat par Mlle Fournas en 1833 et devenu pré-noviciat à partir de

¹⁰ Elle pouvait même être prise pour un collège puisqu'existaient un peu partout des « petits collèges » ou « pédagogies » donnant un enseignement élémentaire avec une initiation au latin. Et l'habit bleu pouvait passer pour l'uniforme des collégiens, d'autant que les « frères » avaient souvent l'âge d'être des collégiens.

¹¹ Témoignages sur Marcellin Champagnat. Enquête diocésaine, Rome 1991, présentés par le F. Agustin Carazo.

1834¹². Ainsi, pendant près d'une dizaine d'années L'Hermitage a encore reçu des aspirants très jeunes tels ce F. Sylvestre dont l'histoire mariste a gardé le souvenir¹³. La différence avec un pensionnat devait y être encore fort ténue. Et c'est certainement durant cette phase 1825-1833 qu'a eu lieu le scandale dont parle la Vie du Fondateur qui renvoie de nuit un coupable d'attentat aux moeurs. Somme toute, si en 1839 la pensée du P. Champagnat sur la formation des Frères était faite sans doute depuis une dizaine d'années¹⁴, l'achèvement pratique du dispositif de formation était tout récent.

L'Hermitage comme école normale

Quant à la formation pratique donnée aux Frères une enquête sur le niveau spirituel et intellectuel des Frères (1828) (OFM/104) en montre bien le caractère mixte¹⁵. Dans le tableau ci-dessous qui évalue par des lettres les qualités religieuses et le savoir catéchétique de 61 Frères, j'ai établi moi-même le classement et doublé l'évaluation par lettre d'une équivalence chiffrée. Je n'ai retenu dans le tableau ci-dessous que les Frères les mieux notés.

	Nom	Piété	Caté- chisme	Carac- tère	Soumis- sion	Régu- larité	Total 100
1	f. François	A/20	A/20	A/20	A/20	A/20	100
2	f. Antoine	A/20	B/19	A/20	A/20	A/20	99
3	f. Etienne	A/20	B/19	B/19	A/20	A/20	98
4	f. Jean Marie	A/20	C/18	A/20	A/20	A/20	98
5	f. Damien	A/20	B/19	B/19	B/19	A/20	97
6	f. Arsène	A/20	D/17	A/20	B/19	B/19	95
7	f. Jean-Pierre	B/19	B/19	D/17	B/19	A/20	94
8	f. Antoine	A/20	D/17	A/20	B/19	C/18	94
9	f. Barthélemy	B/19	B/19	D/17	B/19	B/19	93
10	f. Laurent	A/20	B/19	B/19	A/20	F/15	93
11	f. Paul	A/20	B/19	D/17	A/20	D/17	93
12	f. Charles	B/19	D/17	B/19	A/20	D/17	92
13	f. Mathieu	CF/18 -15	CF/18 -15	B/19	C/18	CF/18 -15	91- 82
14	f. Sylvestre	C/18	E/16	B/19	B/19	B/19	91
15	f. Cyprien	B/19	E/16	B/19	D/17	B/19	90
16	f. Louis (Audras)	A/20	A/20	A/20	A/20	L/ 10	90

¹² *Annales de l'institut*, V. 1, 1833, § 227. Vie du Fondateur, ch. 21, p. 231, note n° 18.

¹³ Voir *Annales de l'institut*, volume 1, 1832, § 168.

¹⁴ L'affaire des bas de drap, de la soutane et de la méthode de lecture en 1829.

¹⁵ Voir dans champagnat.org/bibliothèque/histoire : André Lanfrey, « Une enquête sur le niveau spirituel et intellectuel des Frères en 1828 ».

17	f. Anselme	B/19	D/17	D/17	C/18	C/18	89
18	f. J. Baptiste (Furet)	F/15	B/19	B/19	B/19	D/17	89

Nous aurions donc l'élite spirituelle de l'institut dont le F. François serait le modèle. Et nous sommes surpris d'y voir le F. Louis Audras et le F. Jean-Baptiste Furet à des rangs assez médiocres¹⁶.

Le classement des résultats intellectuels est un peu différent. Par « science » il faut certainement entendre les connaissances élémentaires nécessaires à l'acquisition du brevet du 3^o degré : lire-écrire-chiffrer. L'arithmétique et l'écriture désigneraient les connaissances nécessaires à l'acquisition du brevet de 2^o degré : en calcul les 4 opérations (addition...) et en écriture, l'orthographe et la calligraphie.

N°.	Frère	Science	Arithm.	Ecriture	Total/60
1	/f. Louis	A/20	A/20	B/19	59/60
2	/f. François	A/20	B/19	B/19	58
3	/f. Michel	B/19	B/19	CF/18-15	56/53
4	/f. Barthélemy	C/18	B/19	B/19	56
5	/f. Lucien	A/20	D/17	B/19	56
6	/f. Damien	C/18	A/20	D/17	55
7	/f. Bernard	CF/18-15	E/16	A/20	54/51
8	/f. J. Baptiste.	D/17	B/19	C/18	54
9	/f. Etienne	A/20	C/18	F/15	53
10	/f. Arsène	D/17	A/20	E/16	53
11	/f. Augustin	C/18	D/17	CF/18-15	53/50
12	/ f. Antoine	C/18	D/17	D/17	52
13	/f. Jean-Pierre	C/18	D/17	D/17	52
14	/f. Jean Marie	D/17	D/17	D/17	51
15	/f. Gabriel	D/17	D/17	F/15	49
16	/f. Jean	F/15	D/17	ET ¹⁷ /16-15	48/47
17	/f. Cyprien	E/16	D/17	F/15	48
18	/f. Laurent	F/15	F/15	F/15	45

C'est sans doute au début de l'année 1828¹⁸ que le P. Champagnat a tenté une évaluation de la plupart de ses disciples, dont le total s'élève à un peu plus de 70. En exploitant l'ensemble du tableau je compte, sur le plan religieux et moral, 43 frères qui pourraient être classés entre assez satisfaisants et excellents.

¹⁶ Ce rang médiocre vient du fait qu'ils n'ont prononcé des vœux qu'en 1828.

¹⁷ Il s'agit plutôt de EF.

¹⁸ L'évaluation de Champagnat pourrait reposer sur les rencontres avec les frères au cours des vacances et de la retraite de 1827.

Quant au savoir profane, 18 sont de niveau excellent à satisfaisant¹⁹ et 10 d'assez satisfaisant à passable. A peu près les 2/3 des frères seraient donc religieusement bien formés, et 1/3 intellectuellement capables. Les critères d'évaluation soigneusement hiérarchisés (piété, catéchisme...) nous révèlent les idées de Champagnat sur la formation, et donc sur le type d'homme à la fois pieux et instruit qu'il veut former. Le noviciat de L'Hermitage est donc typiquement un noviciat de congrégation enseignante dans lequel on demande en priorité des qualités morales et religieuses mais où l'apprentissage des disciplines profanes est important. A cette époque le fonctionnement d'une école normale n'est guère différent et c'est pourquoi les autorités départementales proposeront au P. Champagnat d'accueillir l'école normale départementale.

Au fond, ce n'est pas tellement par le style de vie et l'enseignement donné que le noviciat de L'Hermitage se distingue d'une école normale ou d'un petit collège²⁰. En effet les Frères Maristes ne sont pas définis par une fonction comme les nombreuses congrégations de Frères de l'Instruction ou de la doctrine chrétienne mais par un projet spirituel et missionnaire à portée universelle : la Société de Marie. Ce n'est pas dans un pensionnat ni même une école normale qu'ils peuvent assimiler cette identité mais dans un lieu providentiellement établi pour cela : L'Hermitage. Certes, tous les novices de L'Hermitage seront loin de comprendre ce projet et bien des frères s'en iront après un temps plus ou moins long. Mais M. Champagnat aura su former et garder une proportion notable de candidats, ce que beaucoup d'autres fondateurs ne sauront faire.

L'allusion à l'école normale de M. Douillet

Lorsqu'il écrit en 1839 le P. Champagnat peut déjà apprécier combien les œuvres similaires à la sienne, dont les Frères sont formés dans des noviciats-pensionnats ont peu de solidité. Et il en donne deux exemples à Mgr. Devie, sachant par ailleurs que celui-ci est au courant des problèmes de M. Mazelier à St Paul-Trois-Châteaux qui ne réussit pas non plus à étoffer sa fondation. Il évoque donc M. Douillet à La Côte-Saint-André, dont les relations compliquées avec lui sont assez bien documentées par P. Zind et la correspondance entre M. Douillet et lui.²¹ Désormais le pensionnat des Frères à La Côte-Saint-André sert de pré-noviciat à l'Hermitage. L'autre modèle, Vauban, donné par l'évêque d'Autun, « uniquement destiné au noviciat », commence juste à fonctionner²² et n'est donc pas très crédible. Mais c'est une manière d'inviter Mgr Devie à imiter l'évêque d'Autun.

Cette fondation est en même temps un signe d'évolution de Champagnat puisque Vauban est le premier noviciat créé en-dehors de L'Hermitage, comme s'il avait compris que l'extension de sa congrégation l'obligeait à décentraliser ses lieux de formation. Mais il ne veut pas recommencer « **la perte d'un bon nombre de novices** » du temps de La Valla dans un noviciat accolé à un pensionnat. : « Je craindrais d'exposer tout-à-fait la vocation de nos postulants en les détachant de l'Hermitage pour les envoyer à St. Didier ».

J'imagine que Mgr. Devie n'a guère été sensible à l'argument de la vocation des Frères. Même pour un saint homme comme lui, l'idée que des maîtres d'école aient une vocation était étrange. Dans son esprit ils étaient de simples auxiliaires exécutant des tâches techniques : des « frères coadjuteurs » mais pas véritablement des religieux. Le P. J.C. Colin pensait de même²³. Il y a donc entre Champagnat et Mgr. Devie un désaccord de fond quant à l'identité des Frères Maristes et à la pastorale scolaire. Pour le

¹⁹ Nous y retrouvons les F. Louis et François en tête de liste et, moins bien placés, les F. Jean-Baptiste (8°) et Jean-Marie (14°).

²⁰ Qui ne propose guère, le plus souvent, qu'une formation primaire avec un peu de latin.

²¹ Ivo Antonio Strobino & Virgilio Josué Balestro, *Cartas recibidas*, Patrimonio Espiritual Marista, 2002, Editora Universitaria Champagnat, Brazil, 2002. Le P. Champagnat aurait même pu évoquer l'abbaye St Antoine où M. Courville avait complètement échoué dans sa fondation d'une école normale pour le département de l'Isère, M. Douillet reprenant le projet à son compte sans beaucoup plus de succès.

²² Un pensionnat lui sera associé et, dit le F. Avit, tuera le noviciat.

²³ Gaston Lessard, « Colin sup » 1. *De l'élection au voyage à Rome, 1836-1842*, Rome 2007, Doc. 60 p. 105-106, lettre du 22 février 1839.

premier, elle est au coeur de la reconquête missionnaire ; par l'autre une tâche annexe du dispositif pastoral et missionnaire. Et c'est pourquoi St Didier n'aura jamais un noviciat de Frères Maristes²⁴.

Conclusion

A la fin de sa vie Champagnat discerne trois moments de la formation qu'il a donnée aux Frères : l'œuvre composite pensionnat-noviciat-école (La Valla) ; le noviciat séparé le mieux possible de toute autre instance éducative (L'Hermitage) ; l'esquisse d'une décentralisation (Vauban). Derrière ses choix : la notion d'ordre religieux (les vœux) et donc de vocation enseignante. En même temps la notion de spiritualité mariste missionnaire et eschatologique ; enfin, la conviction de l'importance de l'éducation populaire dans la pastorale missionnaire.

En déplorant les vocations perdues au temps de La Valla, le P. Champagnat nous livre une clé de lecture de cette époque qui n'apparaît guère dans le récit de sa Vie. Il nous invite en effet à considérer qu'un recrutement insuffisant n'était pas la seule cause de la pénurie de vocations dans les années 1819-22 : le système de formation manquait de solidité et ne permettait pas la persévérance des candidats²⁵. Bien des fondateurs de frères à son époque connaissaient les mêmes déboires et la plupart d'entre eux ne sauront guère y remédier. Au contraire, avec la construction de L'Hermitage, maison apparemment surdimensionnée par rapport aux besoins de son œuvre, Champagnat envisage un lieu ordonné permettant une vie proche du modèle conventuel. Entre La Valla et L'Hermitage la tradition des Frères verra plutôt une continuité (un berceau) ; le P. Champagnat la pensera sans doute davantage comme une rupture.

Et, si La Valla, par bien des aspects, pouvait passer pour une sorte d'école normale plutôt qu'une congrégation, l'instauration des vœux en 1826 faisait de la maison de L'Hermitage un noviciat religieux et non pas, comme à la Côte Saint André chez M. Douillet, à St Paul-Trois-Châteaux avec M. Mazelier, dans le diocèse de Viviers avec M. Vernet, une sorte d'hybride entre noviciat et école normale. En 1839 le P. Champagnat ne voulait pas recommencer à St Didier l'expérience de La Valla. Parmi les Fondateurs de congrégations de Frères au XIX^e siècle il a été l'un de plus radicaux.

F. André Lanfrey, janvier 2024

²⁴ Mgr. Devie se tourna vers les Frères de la Sainte Famille de Belley pour faire d'eux sa congrégation diocésaine de Frères.

²⁵ La rareté des documents sur cette époque rend difficile toute vérification précise mais cette clé de lecture peut nous aider à les relire avec un autre regard.